



PROTCOLE SANITAIRE MALT 2021-2022

CONSIGNES GENERALES

- ⇒ Pour participer à une activité le pass sanitaire est obligatoire :
 - **Pour les plus de 18 ans à compter du 30 août 2021**
 - **Pour les plus de 12 ans à compter du 30 septembre 2021**
- ⇒ Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans dans l'enceinte de la structure.
- ⇒ Affichage des mesures barrières à l'accueil et dans chaque salle. Une borne de gel hydroalcoolique est mise en place à l'entrée par la municipalité. Du gel hydroalcoolique est disponible dans chaque salle et bureau ainsi qu'un produit désinfectant aux normes anti-Covid.
- ⇒ Pour éviter les croisements des adhérent(e)s et les regroupements de personnes, seuls les participant(e)s aux ateliers sont habilités à rentrer dans la ferme du plateau. Les personnes autorisées à entrer sont les élèves et celles qui désirent avoir accès à l'accueil de la MALT. Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leurs enfants jusqu'aux salles de cours.

SENS DE CIRCULATION

RDC -Salle de danse :

Entrée par l'accueil

Sortie par la porte arrière /Espace vert.

L'intervenant(e) ouvre et ferme cette dernière.

RDC- Salle modélisme/arts plastiques :

Entrée et sortie par la porte côté jardins familiaux.

Etage : Salle Lorrain :

Entrée accueil

Sortie par la porte sous l'escalier, à gauche au RDC. L'intervenant(e) ouvre et ferme cette porte.

Etage : Salle Moreau :

Entrée et sortie par la porte arrière/Espace vert. L'intervenant(e) ouvre et ferme cette porte.

Auditorium :

Entrée par l'accueil

Sortie par la porte de secours du couloir du conservatoire.

Salle des seniors : voir le protocole mairie mis en place.



MAISON DES ARTS ET DES LOISIRS DE TOUS
CENTRE SOCIAL & CULTUREL



ACTIVITES

- Il est demandé aux adhérents de venir avec le « strict nécessaire » et si possible déjà en tenue.
- Les jauges de capacité d'accueil et modalités des cours sont adaptées en fonction des informations fournies par l'Etat.
- Chaque intervenant(e) aère la salle pendant l'intercours et désinfecte tables, chaises, barre de danse, poignées...
- **Vestiaires salle de danse** : en alternance en fonction des heures. Marquage des porte-manteaux pour en utiliser 1 sur 2. (15 porte-manteaux).
- **Vestiaires pour les salles Lorrain et Moreau** : des chaises sont mises à disposition dans la salle avec 1 m d'écart et placées côté mansarde.
- **Vestiaires salle modélisme/arts plastiques** : 3 porte-manteaux dans la salle et 12 dans le couloir. Pour ces derniers un marquage est fait en quinconce et 1 sur 2.
- **Bien-être** : Les participants viennent avec leur matériel personnel (tapis, coussin, etc.) Le port du masque n'est pas obligatoire pendant l'activité mais est remis lors des déplacements.
- **Danse** : Le port du masque n'est pas obligatoire pendant les activités physiques. Si la distanciation physique n'est pas possible, le port du masque est conseillé.
- **Danse de salon** : Un espacement de 2 mètres est conseillé entre chaque couple. Il est conseillé le port du masque si pas de distanciation physique possible et de se désinfecter les mains si changement de partenaires. Pour les autres moments ou déplacements le port du masque est obligatoire.
- **Arts plastiques** : Les participants viennent avec leur propre blouse.

LE PERSONNEL

- ⇒ Des masques sont fournis aux permanents, intervenants et prestataires.
- ⇒ Bureaux : Le port du masque est obligatoire sauf si la personne est seule dans le bureau.

COMMUNICATION

- ⇒ Affichage à l'accueil et dans chaque salle des mesures barrières.
- ⇒ Communication et transmission aux permanents, intervenants, prestataires et adhérents du protocole sanitaire.

NETTOYAGE DES LOCAUX

Le nettoyage quotidien est assuré par un agent d'entretien de la municipalité



MAISON DES ARTS ET DES LOISIRS DE TOUS
CENTRE SOCIAL & CULTUREL

